



Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias et de Madame Sam TANSON, Ministre de la Culture à la question parlementaire n°7225 du 23 novembre 2022 de Madame de la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Félix EISCHEN concernant le « Fonctionnement du Film Fund »

Est-ce qu'un rapport, analyse ou autre document écrit portant sur le fonctionnement du Film Fund a été réalisé sur demande d'un ministère ?

Le seul rapport qui a été réalisé sur demande d'un ministère est celui de Value Associates, intitulé « Audit des procédures et adéquation de l'approche de soutien face aux besoins et au potentiel du secteur luxembourgeois de la production cinématographique ». Sur base de ce rapport, des recommandations ont été élaborées, ensemble avec les associations professionnelles concernées.

Dans l'affirmative, quel ministère a fait cette demande et dans quel objectif ?

L'audit a été commandé par le Service des Médias et Communications du Ministère d'Etat dans l'objectif de faire une évaluation du système d'allocation existant (notamment de l'évaluation subséquente aux demandes jusqu'à la prise de décision et la détermination du montant).

Dans l'affirmative, est-ce que la Chambre des Députés peut avoir accès à ce rapport ?

L'audit a été communiqué à la Chambre des Députés le 29 novembre 2018. Les recommandations ont été communiquées à la Chambre des Députés le 7 novembre 2019.

Luxembourg, le 30 novembre 2022
Le Ministre des Communications et des Médias

(s.) Xavier Bettel